

Seine-et-Marne • Mercredi 25 septembre 2024 • N° 24909 • 2,10 €

# Le Parisien

+ Votre supplément Étudiant



## Chassés de chez eux à cause des dealers



La maire d'Échirolles (Isère) a ordonné l'évacuation pour raison de sécurité d'un immeuble de 80 logements, dégradé par les trafiquants qui le squattent.

→ Fait du jour • P. 2 et 3



## Philippine Le suspect du meurtre arrêté à Genève

→ Police-Justice • P. 13

## Budget 2025 Qui va payer les hausses d'impôts ?

→ Économie • P. 8

PUBLICITÉ

# LA COMÉDIE MUSICALE DU CHATELET!

Le Théâtre du Châtelet et SPJL Production – Stéphane Letellier-Rampon présentent une nouvelle production en accord avec CAMERON MACKINTOSH de l'œuvre légendaire de ALAIN BOUBLIL et CLAUDE-MICHEL SCHÖNBERG

D'APRÈS L'ŒUVRE DE VICTOR HUGO MISE EN SCÈNE DE LADISLAS CHOLLAT

EN ACCORD AVEC CAMERON MACKINTOSH LTD., MUSIC THEATRE INTERNATIONAL ET DRAMA PARIS



# M. Les Misérables

EN FRANÇAIS

DU 20 NOV. 2024 AU 2 JAN. 2025

france.tv Le Parisien inter ELLE mac châtelet SPJL PRODUCTION VAL DE PARIS

Illustration © J.P. ...

Le Parisien

R 20174 - 925 - 2,10 €



Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2024 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 14 décembre 2023 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait - Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 587€ HT - (SAS) 189€ HT - (SASU) 138 € HT - (SNC) 214 € HT - (SARL) 144€ HT - (EURL) 121€ HT - (SOCIÉTÉ CIVIL) 216 € HT - (SC) 185 € HT. Demission, nomination, cessation de fonction de CAC - Transfert du siège social - Changement de gérant - Modification de la date d'ouverture ou clôture de l'exercice social, de la date de commencement de l'activité et de la prorogation - reconstitution du capital : 106 € HT - Réduction du capital social - Modification du capital social - Nomination de l'AI : 132€ HT - Changement de dénomination - Transformation de la forme sociale - Mouvements - Cessions d'actions - Résiliation du bail commercial : 193€ HT - Dissolution des sociétés civiles ou commerciales : 149€ HT - Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 108€ HT - Changement de patronyme : 56€ HT. Tarification au caractère (espace inclus) pour certaines modifications voir arrêté du 14 décembre 2023 : 60 (0,189€ HT) - 75/92/93/94 (0,232 € HT) - 91/77/78/95 (0,221€).

**Avis divers**

**VAL D'EUROPE  
AGGLOMERATION**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**MODIFICATION N°5 DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
DU VAL D'EUROPE  
(COUVRANT LES COMMUNES DE  
BAILLY ROMAINVILLIERS, CHESSY,  
COUPVRAY, MAGNY LE HONGRE ET  
SERRIS)**

Par arrêté n° 13/2024, le Président de Val d'Europe Agglomération a prescrit une enquête publique relative à la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Val d'Europe qui se déroulera du :

18 septembre au 18 octobre 2024 à 17h30 inclus.

Les pièces du dossier sont tenues à la disposition du public dans les lieux suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture soit

Commune de Bailly Romainvilliers, en Mairie :  
- Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30  
- Mardi de 9h00 à 12h30 et de 15h30 à 17h30  
- Samedi de 9h00 à 12h00

Commune de Chessy, en Mairie :  
- Lundi de 14h30 à 17h30  
- Du mardi au vendredi de 9h00 à 11h45 et de 14h30 à 17h30  
- Samedi de 9h00 à 12h00

Commune de Coupvray, en Mairie :  
- Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 17h45  
- Jeudi de 8h45 à 12h30  
- Samedi de 9h00 à 12h00.

Commune de Magny le Hongre, en Mairie :  
- Lundi de 13h45 à 17h30  
- Du mardi au vendredi 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 17h30  
- Samedi de 8h45 à 12h30 (sauf en période de congés scolaires)

Commune de Serris, en Mairie :  
- Lundi de 14h00 à 18h00  
- Du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00  
- Samedi de 9h00 à 12h00

Au siège de Val d'Europe Agglomération :  
- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Les pièces du dossier seront également consultables :  
- Sur le site internet de Val d'Europe Agglomération (www.valdeuropeagglo.fr).  
- Sur un poste informatique dédié au siège de Val d'Europe Agglomération.

Madame Sylvie COMBEAU, commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Melun se tiendra à la disposition du public :

- Le mercredi 18 septembre de 9h30 à 12h30 en Mairie de Bailly Romainvilliers,  
- Le mercredi 18 septembre de 14h30 à 17h30 en Mairie de Magny le Hongre  
- Le lundi 23 septembre de 14h00 à 17h00 en Mairie de Coupvray,  
- Le samedi 5 octobre de 9h00 à 12h00 en Mairie de Chessy,  
- Le mardi 8 octobre de 14h00 à 17h00 en Mairie de Serris,  
- Le vendredi 18 octobre de 14h30 à 17h30 au Siège de Val d'Europe Agglomération.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions sur le projet de modification n°5 pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en mairies de Bailly Romainvilliers, Chessy, Coupvray, Magny le Hongre, Serris et au siège de Val d'Europe Agglomération. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, à Val d'Europe Agglomération et par courrier électronique à l'adresse suivante : [enqueteplu@valdeuropeagglo.fr](mailto:enqueteplu@valdeuropeagglo.fr), où elles seront annexées au registre et tenues à la disposition du public.

L'ensemble des observations et propositions seront consultables sur le site internet de Val d'Europe Agglomération ([www.valdeuropeagglo.fr](http://www.valdeuropeagglo.fr)).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairies de Bailly Romainvilliers, Chessy, Coupvray, Magny le Hongre, Serris, et au siège de Val d'Europe Agglomération aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant une durée d'un an.

Des informations sur ce dossier pourront être demandées auprès de Val d'Europe Agglomération  
Direction de l'Aménagement - château de Chessy 77701 Marne la Vallée cedex 4 (01.60.43.80.80)

**CONTACT COMMERCIAL :**

**01 84 21 09 27**  
[leparisien.annonces-legales.fr](http://leparisien.annonces-legales.fr)

**Constitution  
de société**

Par ASSP en date du 01/08/2024, il a été constitué une SASU dénommée :

**HEG 77 (HABITAT  
ELECTRICITE ET GESTION)**

Siège social : 4 Place des darioles 77700 CHESSY Capital : 500 € Objet social : Électricité générale, Installation des Bornes électriques et solaires Président : M DIAW El Hadji Bakary demeurant 04 Place des darioles 77700 CHESSY élu pour une durée illimitée Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MEAUX.

**Divers société**



Expert-Comptable à Serris

MS FORMATIONS - MODIFICATIONS STATUTAIRES  
MS FORMATIONS AU CAPITAL DE 1 000€, dont le Siège social est 4 Rue Irène Joliot Curie, 77700 BAILLY-ROMAINVILLIERS, 987 710 050 RCS MEAUX; Au terme de l'AGE en date du 05 septembre 2024, les associés ont décidé, à compter du 05 septembre 2024 :  
- d'augmenter le capital social d'une somme de 24 000€ pour le porter de 1 000€ à 25 000€ par apport en numéraire - d'ajouter un nom commercial «SYNERGREEN FORMATIONS» - de modifier la date de clôture du 1er exercice social au 31.12.2025

**Enquête publique**

**VAL D'EUROPE  
AGGLOMERATION**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME DE LA  
COMMUNE D'ESBLY**

Par arrêté n°18-2024, le Président de Val d'Europe Agglomération a prescrit une enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Esbyly qui se déroulera du

Mercredi 18 septembre au lundi 21 octobre 2024 inclus

Les pièces du dossier seront tenues à disposition du public :  
- en mairie d'Esbyly, les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le jeudi de 8h30 à 12h, et les 1er et 3ème samedis du mois de 9h à 12h  
- au siège de Val d'Europe Agglomération, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet de Val d'Europe Agglomération ([www.valdeuropeagglo.fr](http://www.valdeuropeagglo.fr)) et sur un poste informatique dédié en mairie d'Esbyly.

Monsieur Manuel Guillamo, commissaire enquêteur suppléant désigné par le Tribunal Administratif de Melun, se tiendra à la disposition du public, en mairie d'Esbyly, le mercredi 18 septembre de 9h à 12h, le lundi 30 septembre de 15h à 17h, le samedi 5 octobre de 9h à 12h et le lundi 21 octobre de 14h à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions sur le projet de modification n°1 pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en mairie d'Esbyly et au siège de Val d'Europe Agglomération. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à Val d'Europe Agglomération, et par courrier électronique à l'adresse suivante : [modificationplu@valdeuropeagglo.fr](mailto:modificationplu@valdeuropeagglo.fr)

vdeaglo.fr, où elles seront annexées au registre et tenues à la disposition du public.

L'ensemble des observations et propositions seront également consultables sur le site Internet de Val d'Europe Agglomération.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'Esbyly et au siège de Val d'Europe Agglomération, aux jours et horaires habituels d'ouverture, pendant une durée d'un an.

Des informations sur ce dossier pourront être demandées auprès de Val d'Europe Agglomération, Direction de l'Aménagement, Château de Chessy, BP 40 CHESSY, 77701 MARNE-LA-VALLÉE Cedex 4 (01.60.43.80.80)

**COMMUNE DE  
MONTEREAU-FAULT-YONNE**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**DÉCLASSEMENT DU DOMAINE  
PUBLIC COMMUNAL D'EMPRISES  
FONCIÈRES DANS LE CADRE DU  
RÉAMÉNAGEMENT DU SQUARE  
BEAUMARCHAIS**

**2ÈME INSERTION**

Par arrêté n° A\_2024\_09\_436 en date du 03 septembre 2024, Monsieur le Maire de la commune de Montereau-Fault-Yonne a prescrit une enquête publique sur le projet de déclassement du domaine public communal d'emprises foncières dans le cadre du réaménagement du square Beaumarchais.

L'enquête se déroulera à la mairie de Montereau-Fault-Yonne (54 rue Jean Jaurès) et à la Maison des Projets (RDC - Maison des Services Publics 3 rue André Thomas), aux jours et heures habituels d'ouverture au public, excepté les dimanches et jours fériés, du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h, du mardi 24 septembre 2024 à partir de 14h au jeudi 10 octobre 2024 à 17h30 inclus.

Les observations seront reçues en mairie et à la Maison des Projets où des registres seront tenus à la disposition du public.

Le dossier d'enquête publique est consultable en mairie de Montereau (service urbanisme) et sur le site internet de la commune ([montereau77.fr](http://montereau77.fr)).

Monsieur Jean-Pierre SPILBAUER, Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public les jours suivants :  
- Le jeudi 28 septembre 2024, de 14h à 17h30 à la mairie de Montereau,  
- Le jeudi 10 octobre 2024, de 14h à 17h30 à la Maison des Projets (Maison des Services Publics).

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations :  
- sur les registres ouverts à cet effet, par écrit à Monsieur le Commissaire-Enquêteur à l'adresse postale de la mairie de Montereau-Fault-Yonne « A l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur : Enquête Publique relative au déclassement du domaine public communal Square Beaumarchais Mairie de Montereau-Fault-Yonne 54 rue Jean Jaurès 77130 Montereau-Fault-Yonne » ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [contact.urbanisme@ville-montereau77.fr](mailto:contact.urbanisme@ville-montereau77.fr)

Le MAIRE James CHERON



**MERY-SUR-MARNE  
CAPTAGE**

**ZEME AVIS D'ENQUETE  
PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral n°2024/09/DCSE/BPE/EC du 2 août 2024, il sera procédé pendant 31 jours consécutifs, du mercredi 25 septembre 2024 à 9 heures au vendredi 25 octobre 2024 à 17 heures, en mairie de Méry-sur-Marne, à l'ouverture des enquêtes publiques conjointes préalables :  
- à la déclaration d'utilité publique, au profit de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, des travaux de dérivation

des eaux souterraines et l'instauration des périmètres de protection et servitudes associées autour du captage situé sur la commune de Méry-sur-Marne, dénommé « Méry-sur-Marne 1 » (indice minier 01558X0005 - BSS000LQDB),  
- au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée de cet ouvrage.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera tenu à la disposition du public en mairie de Méry-sur-Marne (7 route Jean-de-la-Fontaine, 77730), aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête papier coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert en mairie de Méry-sur-Marne, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les observations et propositions du public pourront également être adressées par cor-

respondance au commissaire enquêteur, avant la fin de l'enquête à la mairie de Méry-sur-Marne. Toutes les observations écrites seront annexées au registre d'enquête publique déposé à la mairie de Méry-sur-Marne pour y être tenues à la disposition du public. Monsieur Denis SARAZIN-CHARPENTIER, secrétaire général d'établissement public financier, retraité, et Monsieur Jacky HAZAN, Ingénieur de l'école supérieure des géomètres et topographes, en retraite, sont désignés, respectivement titulaire et suppléant, en qualité de commissaires enquêteurs. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations des intéressés, en mairie de Méry-sur-Marne, aux dates et heures indiquées ci-dessous :

- mercredi 25 septembre 2024 de 9h00 à 12h00,  
- mardi 8 octobre 2024 de 14h00 à 17h00,  
- mercredi 16 octobre 2024 de 14h00 à 17h00,  
- vendredi 25 octobre 2024 de 14h00 à 17h00

L'avis d'enquête sera inséré sur le site Inter-

net des Services de l'État en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante : [seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques).

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à compter de la clôture de l'enquête en mairie de Méry-sur-Marne et consultable sur le site Internet de la préfecture de Seine-et-Marne précité. Au terme de l'enquête publique, il sera statué par voie d'arrêté préfectoral sur :  
- la déclaration d'utilité publique, au profit de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, des travaux de dérivation des eaux souterraines et l'instauration des périmètres de protection autour du captage « Méry-sur-Marne 1 » (indice minier 01558X0005 - BSS000LQDB), situé sur la commune de Méry-sur-Marne,  
- l'instauration de servitudes et de recommandations dans les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée de cet ouvrage.

**Le Parisien**



**Publiez votre  
ANNONCE LÉGALE  
avec Le Parisien**



**Formulaires  
certifiés pour une  
annonce conforme**



**Attestation de parution  
pour le greffe immédiate  
et gratuite**



**Paiement  
100% sécurisé**



**Affichage  
en temps réel**

**Rendez-vous sur  
[leparisien.annonces-legales.fr](http://leparisien.annonces-legales.fr)**